

FORMULAIRE MÉCÈNAT DES PARTICULIERS (PERSONNES PHYSIQUES)

Dispositif fiscal :

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 dite Aillagon prévoit pour :

- *Impôt sur le Revenu (IR) : 66 % du montant de votre don vient en réduction de l'IR, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'éventuel excédent est reportable pendant 5 ans. **
- *Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI - anciennement ISF) : 75 % du montant de votre don vient en réduction de l'IFI, dans la limite de 50 000 € (non reportable sur les années suivantes).*

**Sous couvert que la loi n'évolue pas.*

**JE SOUHAITE SOUTENIR L'ASSOCIATION DES AMIS DU
CHATEAU DE CHEVIGNY-EN-VALIERE EN FAISANT LE CHOIX DE DEVENIR MECENE :**
(Association enregistrée auprès de la Préfecture de Côte-d'Or sous le n°W211006246, en date du 3 janvier 2024)

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : OUI NON

- Mécène bienfaiteur :**
de 1 000€ à 4 000€ **Votre don :€**
(ex : un don de 2 500€, donne droit à une exonération fiscale de 1650€*)
- Mécène donateur :**
en remerciement votre Nom sur une chaise du Théâtre **5 000,00 €**
(donne droit à une exonération de 3 300 €*)
- Grand mécène Bronze :**
en remerciement votre Nom sur un fauteuil du Théâtre **10 000,00 €**
(donne droit à une exonération de 6 600 €*)
- Grand mécène Silver :**
en remerciement votre Nom sur un balcon du Théâtre **20 000,00 €**
(donne droit à une exonération de 13 200 €*)
- Grand mécène Gold :**
en remerciement votre Nom sur la loge d'honneur du Théâtre **40 000,00 €**
(donne droit à une exonération de 26 400 €*)

**Envoyez votre don par chèque à l'ordre "Les Amis du Château de Chevigny-en-Valière"
à l'adresse suivante : 23, Rue Mercey - 21000 CHEVIGNY-EN-VALIÈRE**